

# Service A.P.A.L (ville de Chaville)

## Projet pédagogique A.C.M maternel : les Iris

« Une année olympique ! »



**Responsable: Cécilia Bakare**  
**responsable adjointe:**  
**Dantas Elisabete**  
**2023/2024**



**Structure « Les Iris »**  
**3, Avenue Saint-Paul**  
**92370 Chaville**

Courriels de contact  
[c.bakare@ville-chaville.fr](mailto:c.bakare@ville-chaville.fr)  
[e.dantas@ville-chaville.fr](mailto:e.dantas@ville-chaville.fr)

Téléphone :  
06.12.47.14.56

## **FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE**

L'accueil collectif de mineurs "Les Iris"

3, avenue Saint-Paul

92 370 Chaville

Tél : 06.12.47.14.56

### **Organisateur :**

Mairie de Chaville :

1456, avenue Roger Salengro, 92370 Chaville

Tél :01.41.15.40.00

Service A.P.A.L (accueils périscolaires et de loisirs) dirigé par Sylvie Pouget.

Tél :01.41.15.99.57

### **N° d'habilitation :**

- 0920026AP000822-E01, pour l'accueil périscolaire avec plan mercredi.

### **Capacité d'accueil :**

- 72 enfants de 3 à 6 ans.

### **Fonctionnement :**

L'accueil périscolaire « les Iris » fonctionne sans interruption les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire.

Le plan mercredi « les Iris » fonctionne en demi-journée (formule matin/repas), et en journée complète.

### **Horaires d'ouverture :**

- Les jours périscolaires : le matin, de 7h45 à 8h20, en restauration scolaire de 11h20 à 13h20 ; pour le goûter et temps d'accueil du soir de 16h30 à 18h30 (ouverture des portes à 17h15.)
- Le plan mercredi : de 07h45 à 09h00 le matin ; en demi-journée jusqu'à 13h30, et de 17h00 à 18h30, le soir (le déjeuner et le goûter sont inclus dans la prestation.

## **Préambule et contexte :**

Si l'Education Nationale détient la responsabilité et un rôle premier sur l'instruction des apprentissages fondamentaux, d'autres acteurs importants rentrent en compte au sein du secteur éducatif des enfants et des jeunes : les familles, l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et mouvements de jeunes etc.

Les accueils de loisirs et les services de la jeunesse et des sports ont un rôle majeur à jouer dans la politique locale, en représentant un pôle d'intégration sociale dans l'éducation de l'enfant, au même titre que l'école et que la famille.

Ces structures sont un point de repère aux différentes actions que l'enfant peut mener durant son temps libre.

Le projet pédagogique de ces entités est un outil indispensable de référence et de communication, qui permet à l'organisateur, à l'équipe pédagogique d'un accueil de loisirs de jeunes mineurs et aux familles, d'identifier clairement les modalités d'accueil des enfants, de la conception à la réalisation de l'accueil de loisirs.

Le projet pédagogique 2023/2024 de l'accueil de loisirs des Iris regroupe des données effectives, et des pistes permettant à l'équipe de professionnels de veiller à la mise en oeuvre des objectifs éducatifs fixés par la commune et par le service A.P.A.L (accueils périscolaires et accueils de loisirs).

Il définit les intentions éducatives de l'équipe d'animation, et les règles de travail et de fonctionnement de la structure.

La ville de Chaville a obtenu, en juin 2019, le label « Terre de jeux 2024 » et s'est engagée à soutenir les jeux Olympiques et Paralympiques organisés par Paris, en célébrant l'évènement, et en créant des temps forts et fédérateurs durant 4 années.

A son échelle, Chaville vise 3 objectifs :

- Faire vivre à tous l'émotion des jeux
- Changer le quotidien des chavillois grâce au sport ou à leur découverte
- Faire profiter le projet de ville labellisée au plus grand nombre.

Ainsi le projet pédagogique 2023/2024 de la structure de loisirs des Iris sera réalisé en corrélation avec la thématique des Jeux Olympiques et en harmonie avec les principes visés par le PEDT élaboré en 2022.

## **Présentation des lieux et de leur environnement :**

### **1/ La municipalité organisatrice du projet éducatif du territoire :**

Le projet éducatif municipal a pour but d'encadrer et de structurer les différentes activités et projets pédagogiques mis en place par les accueils de loisirs des enfants et de la jeunesse chavilloise.

Le projet éducatif, mis en place pour la période 2022/2025, poursuit des objectifs organisationnels, pédagogiques et sociaux.

Au sein des accueils de loisirs, le projet éducatif de Chaville repose sur les axes suivants :

- Proposer à chaque enfant et chaque jeune scolarisé de la ville un parcours d'activités éducatives variées et de qualité, avant et après le temps scolaire, en complémentarité avec les enseignements scolaires.
- Contribuer à la réussite de chaque enfant et chaque jeune, en lui faisant vivre des expériences individuelles et collectives de réussite, afin de l'aider à construire une estime de soi positive et une confiance en ses possibilités, nécessaires à son épanouissement global et au bon déroulement de son parcours scolaire.

Les principaux objectifs du P.E.D.T de la ville de Chaville sont d'ordre organisationnel, social, et pédagogique. Ils sont les suivants :

- Réduire les inégalités entre les enfants dans l'accès à la culture, au sport et au savoir
- Permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.
- Permettre l'apprentissage à l'utilisation de son temps libre par une grande diversité d'activités.
- Permettre à l'enfant et au jeune de découvrir ses domaines de prédilection ;
- Développer l'inventivité, les aptitudes logiques notamment par la pratique des jeux individuels et collectifs.
- Développer la curiosité et l'esprit scientifique par l'expérimentation.
- Développer l'aptitude à la communication en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.
- Apprendre la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé.
- Développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles.
- Initier au développement durable par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement. Sensibilisation aux enjeux climatiques par la découverte de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

Depuis 2014, la ville a mis en place un PEDT (Projet Educatif du Territoire.) qui a évolué.

Le PEDT mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La nouvelle organisation du temps scolaire permet de proposer une nouvelle offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, qui ont vocation à s'adresser à tous les enfants et doivent favoriser leur développement personnel, leur sensibilité, leurs aptitudes intellectuelles et physiques, leur épanouissement et leur implication dans la vie en collectivité.

Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 représenteront « l'évènement phare » qui permettra aux structures d'animation de la ville d'aborder les principaux objectifs du projet éducatif, mais aussi de développer une thématique pouvant fédérer les intentions pédagogiques de chaque accueil.

## **2/ L'environnement géographique :**

Chaville est située dans les Hauts de seine à une dizaine de kilomètres de Paris environ et à 6 kilomètres de Versailles. C'est une ville de 21779 habitants qui mêle zones urbaines, zones commerciales et espaces verts.

Depuis toujours, la ville est appréciée pour son environnement verdoyant (44% du territoire est composé de forêts.)

Chaville a décidé de rejoindre la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, une structure intercommunale née de la fusion des communautés d'agglomération Val de Seine et Arc de Seine.

G.P.S.O a regroupé 7 communes (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy les Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray) afin d'assurer un meilleur développement économique et urbain (voirie, transports, équipements sportifs et culturel, habitat, politique de la ville).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Chaville est devenue un territoire de la Métropole de « Grand Paris » qui regroupe la ville de Paris et 130 communes en Ile de France.

Elle est aussi jumelée à trois villes européennes : Barnet en Angleterre, Alsfeld en Allemagne et Settimo-Torinese en Italie.

L'accueil de loisirs des Iris se situe dans une zone pavillonnaire particulièrement bien desservie (à proximité deux lignes de trains et trois lignes de bus), limitrophe de Vélizy-Villacoublay et de Viroflay.

L'accueil est installé au sein de l'école maternelle du même nom, et se situe proche de la forêt domaniale des étangs d'Ursine et du stade Jean Jaurès (une des installations sportives les plus importantes de la ville.)

Non loin de l'accueil des Iris sont situés les accueils de loisirs maternels « les mugets » et élémentaire « Anatole France ».

### **3/ Les locaux de la structure :**

La structure d'accueil de mineurs des Iris fonctionne au sein de l'école maternelle les Iris. Elle accueille des enfants de 3 à 6 ans, et les locaux sont habilités pour 72 enfants.

Certains espaces utilisés sont partagés avec l'école et avec l'accueil de mineurs Anatole France, fréquenté par les enfants d'âge élémentaire du site.

#### Espaces extérieurs :

- La cours Oasis : dédiée à l'école et au service périscolaire, elle est située dans l'enceinte de l'école, on y trouve des zones de jeux, une structure avec un toboggan, des zones de transit ombragées et fleuries, un cabanon de rangement contenant du matériel sportif et des tricycles, et des bacs de plantation pour un coin jardinage. La cour est également équipée d'une fontaine à eau.
- Le gymnase situé à 20 mètres de l'école, dont le service périscolaire dispose sur les temps de vacances en concertation avec le service des sports.

#### Le rez-de-chaussée :

- Le sas d'entrée : est utilisé pour l'accueil des enfants et des familles, uniquement par le service périscolaire durant les temps d'accueil, les mercredis et les vacances scolaires.  
Ce sas est sécurisé par un accès verrouillé, et reste un lieu de transit entre le hall d'accueil et l'extérieur de l'école.
- Le hall d'entrée qui est un espace aménagé pour accueillir un groupe important d'enfants. C'est un lieu d'accueil sécurisant, munis de divers coins jeux, et de détente. Les enfants peuvent y faire des jeux d'imitation, du dessin, de la lecture, des jeux de sociétés, se déguiser etc.
- Les 2 classes de petite, et moyenne section sont dédiées au scolaire et ne sont pas utilisées par le service périscolaire. Nous y récupérons uniquement les groupes d'enfants pour les temps d'accueil, et y faisons l'appel afin de sécuriser la déambulation avec la classe et de vérifier les effectifs de la restauration et du goûter.

Les salles de classe comprennent des coins aménagés par l'école, des tables, des chaises et des chevalets destinés à la peinture. L'accès au matériel pédagogique de l'école est interdit au périscolaire. L'accueil gère donc son propre matériel et respecte l'aménagement mis en place.

- Le dortoir des petits sert à honorer les temps de repos durant les temps périscolaires, les mercredis et les vacances scolaires.

Une organisation a été mise en place pour assurer le partage des lieux avec l'école, dans de bonnes conditions.

Le service périscolaire utilise son propre linge de lit et le débarrasse après chaque temps de sieste.

- Le bloc sanitaire qui donne aussi sur la cour de l'école, où sont situés les toilettes, lavabos, et une douche.
- Deux toilettes adultes sont également accessibles à cet étage.

#### Le 1<sup>er</sup> étage :

Il est entièrement dédié au service scolaire et plus particulièrement aux 2 classes de moyenne/grande section.

On y trouve 2 salles de classes, un bloc sanitaire (souvent utilisés par les classes situées à cet étage), deux réserves scolaires, un dortoir, une bibliothèque en cours d'aménagement.

- La bibliothèque est parfois partagée avec le service périscolaire pour y effectuer des activités calmes, d'éveil artistique ou culturel qui n'entraîneront pas une grosse demande de matériel. Les lieux sont conservés en l'état et l'accueil n'utilise que le local à proprement dit.

#### Le 2<sup>ème</sup> étage :

Il est entièrement dédié au service périscolaire.

- On y trouve 5 salles d'activités qui ont été réparties de la façon suivante :
  - Salle numéro 1 : la salle des animateurs avec les 2 bureaux de direction, les tables de réunion, un coin de pause, et quelques armoires contenant du matériel pédagogique et administratif.
  - Salle numéro 2 : la salle de vie des moyens/grands avec des tables, chaises, armoires pédagogiques, coins de jeux aménagés.
  - Salle numéro 3 : la salle de motricité, contenant des structures en mousse pour créer des parcours, des matelas et autres accessoires sportifs. Cette salle de motricité est également investie par les classes en période scolaire.
  - Salle numéro 4 : la salle d'arts plastiques où se déroule les activités manuelles en priorité. On y trouve tout type de matériel pédagogique lié au domaine mais également des chevalets, de la peinture et d'autres accessoires. Cette salle est une salle partagée avec l'accueil de loisirs élémentaire d'Anatole France. Des meubles adaptés aux différentes tranches d'âge y sont installés.
  - Salle numéro 5 : la salle de bricolage pour tout type d'activités salissantes (modelage, atelier bois, cire à bougie, plâtre...)  
Cette salle est équipée de la même façon que la salle d'arts plastiques, et est également partagée avec l'accueil de loisirs élémentaire d'Anatole France.

- Un grand bloc sanitaire pour enfants est accessible face aux salles d'activités, ainsi que deux toilettes pour adultes.
- Au bout du couloir du 2<sup>ème</sup> étage est placée la réserve périscolaire des Iris.



## Constat :

Ce constat est basé sur les observations du public et de l'équipe d'animation durant ce début d'année scolaire 2023/2024, et sur des situations remarquables de l'année écoulée.

Nous avons gardé une bonne partie de l'équipe de l'an passé, et nous accueillerons également des personnes qui ont pu, pour la plupart, travailler aux Iris durant le périscolaire auparavant. L'équipe de direction périscolaire reste inchangée.

La plupart des enfants de la structure d'accueil des Iris fréquentent aussi les locaux durant le temps scolaire. D'autres enfants fréquentant les écoles voisines, comme « le Muguet, les Pâquerettes ou les Myosotis » ont été rajoutés au sein de l'accueil à défaut de place sur leur propre structure.

L'Accueil des Iris reçoit également des enfants venant de l'extérieur (école extérieure à la ville, école privée, autre institut spécialisé etc.).

Il est le seul accueil maternel à proposer une formule en demi-journée (matin/repas.)

La plupart des nouveaux enfants inscrits a déjà fréquenté des structures collectives, notamment chez les plus jeunes d'entre eux : le nombre de petits et de moyen a considérablement augmenté et représente 70% de l'effectif total de l'accueil des Iris.

Nous trouvons donc important que les enfants identifient la structure comme un réel lieu de détente, de loisirs, au sein duquel ils grandiraient, et se sentiraient intégrés et reconnus.

Dans l'ensemble, le bilan est positif, puisque les enfants fréquentant l'école des Iris ont bien su différencier les temps de loisirs des temps scolaires et que les familles étaient satisfaites des prestations de l'organisation et du contenu des temps périscolaires et extra-scolaires.

En cette année scolaire 2023/2024, les tranches d'âge se sont équilibrées et nous avons actuellement une répartition plutôt homogène des enfants au sein des groupes.

Ayant acquis une bonne connaissance des lieux et du public maternel, l'équipe d'animation aura pour mission d'accompagner les enfants des Iris à se réapproprier les locaux en personnalisant les différentes salles de vie, mais également, à s'ouvrir au monde qui les entoure.

Les enfants découvriront les attraits de la collectivité et les nombreux projets proposés au contact de différents partenaires (les copains de la structure, les familles, les copains des autres structures, et d'autres protagonistes de la ville, comme les services municipaux ou les commerçants, par exemple.)

De ce fait, l'équipe d'animation s'investira, comme l'an passé, sur l'appropriation du projet éducatif de la ville et l'intégration des nouveaux enfants dans un lieu de détente convivial, ouvert sur le monde qui l'entoure, notamment grâce à la thématique liée aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Nous reprendrons ces points positifs dans l'écriture du projet pédagogique afin de les associer à des valeurs primordiales que sont l'épanouissement de l'enfant, l'accompagnement à l'autonomie, la confiance en soi.

Nous croyons également en de grandes valeurs telles que le partage, la coopération et la solidarité, mais aussi l'inclusion et la mixité.

Nous nous engagerons cette année à sensibiliser les enfants à ces piliers qui correspondent En tout point aux valeurs véhiculées par l'esprit des J.O (jeux olympiques.)

L'équipe d'animateurs sera formée à l'appropriation de cette thématique J.O 2024, à mettre en œuvre différentes projets favorisant la découverte de ces valeurs à travers des jeux sportifs de coopération, à créer du lien entre les individus avec des animations de découvertes culturelles, de sensibilisation au Handicap, et à développer des partenariats en proposant des événements collectifs forts tout au long de l'année.

### **Le Public :**

Les enfants seront répartis en 2 groupes d'âges au sein desquels les animateurs seront des référents affectifs et éducatifs.

L'ensemble des groupes d'âge acquerra une maturité, tant dans les domaines d'activités, qu'au sein de la vie quotidienne.

C'est surtout en matière d'autonomie et de confiance en soi que les enfants vont évoluer, car l'équipe pédagogique veillera à ce que chaque groupe développe une part d'autonomie psychologique (se séparer des parents), une part d'autonomie motrice (s'habiller seul, faire seul une activité...) et s'intègre aisément à la vie collective.

Il faudra ensuite penser à la part d'autonomie sociale (s'affirmer seul ou dans le groupe.)

Nous réaliserons également différents partenariats afin que les enfants partagent leurs expériences et leur vie quotidienne avec des personnes extérieures à la structure (dans la mesure du possible...).

### **L'équipe d'animation :**

L'équipe d'animation des Iris est composée d'animateurs ayant des formations et des compétences variées.

Ils restent attentifs au bien-être et à l'autonomie des enfants.

La dynamique du groupe étant très positivement amorcée, l'équipe d'animation devra créer une réelle ambiance de temps de loisirs tout en veillant à l'implication et à l'investissement de tous ces membres ; oser innover dans les propositions d'activités et respecter les délais imposés par l'équipe de direction.

Ainsi, comment faire pour que cette année nouvelle soit propice aux projets personnels et communs des animateurs ?

Cette année sera consacrée à la connaissance de soi, mais aussi la connaissance des autres, à travers des moments de partage forts et formateurs pour les animateurs des Iris, au sein d'un lieu d'épanouissement et de réelle détente pour les enfants.

La thématique choisie par les structures s'y prête, en cette année olympique à Paris.

C'est en mettant en œuvre les termes de ce projet pédagogique que nous mettrons en place un accueil de loisirs agréable et utile à tous.

## **L'équipe d'animateurs en 2023/2024**

### **Une équipe référente en périscolaire et en accueil les mercredis.**

Cette année 2023/2024 sera propice à de nouveaux changements : d'une part, dans la répartition des membres de l'équipe, afin d'assurer la mixité et le partage de compétence dans chaque groupe.

Mme. Bakare Cécilia reste responsable, et Mme Dantas Elisabete reste responsable adjointe. La plupart des animateurs de l'équipe de l'année passée resteront afin d'assurer le lien affectif des enfants qui fréquentaient déjà la structure l'an dernier.

Deux animateurs de l'école élémentaire Anatole France viendront compléter l'équipe des mercredis, à la vue des effectifs et des normes d'encadrement de la D.D.C.S (direction départementale de la cohésion sociale.) qui régit les structures de loisirs des Hauts-de-Seine. Ces animateurs seront conviés aux réunions de préparation et impliqués dans la vie de la structure au même titre que l'équipe périscolaire permanente.

Nous avons décidé de réorganiser la répartition des animateurs sur les groupes d'âge de la façon suivante :

**Animateurs du groupe des petits**, encadrant les enfants nés en 2020 :

Melliti Sonia, Debili Faten et Alauzen Victor.

**Animateurs du groupe des moyens/ grands**, encadrant les enfants nés en 2019 et 2018 :

Dantas Elisabete, Costa Gomes Claudia, Benmechedal Hamida, Bou Habib Maria et Hette Kévin.

### **Les missions de chacun :**

#### **En tant que responsable, j'ai pour mission :**

Pédagogie :

- . D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- . D'être le garant du projet pédagogique approuvé par l'équipe d'animation, et de la mise en œuvre du projet éducatif municipal.
- . D'informer et de communiquer sur les événements de l'accueil de loisirs et d'associer les parents à la vie quotidienne.

- . D'assurer l'accueil des familles.

#### Personnel :

- . De veiller à la cohésion de son équipe et de prévoir des temps de concertation.
- . De déléguer et de responsabiliser tous les membres de l'équipe pédagogique (responsables adjoints et animateurs) aux différentes tâches quotidiennes.
- . De gérer les relations avec les partenaires de l'accueil (prestataires de services, municipalité, associations, les autres accueils etc.).
- . D'assurer un rôle formateur en soutien de son équipe et des animateurs stagiaires.
- . De mener les évaluations individuelles et collectives des agents.
- . D'assurer un rôle d'animateur, en cas de sous-effectif et/ou de soutien de l'équipe.

#### Sécurité :

- . De sensibiliser l'équipe les membres de l'équipe pédagogique autour des consignes de sécurité (mise en application de la réglementation D.R.C.S, Charte de sécurité sur les accueils de la ville etc.).
- . De déterminer les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de la structure.
- . Veiller au bon état des locaux et à signaler toute anomalie.
- . De mettre en place des exercices d'évacuation.

#### Administratif :

- . D'être le gestionnaire administratif, financier, matériel de l'accueil.
- . De coordonner et gérer l'ensemble du personnel (temps de travail, congés etc.).
- . D'assurer un suivi des fiches sanitaires et administratives.
- . D'assurer le suivi des P.A.I et des régimes alimentaires.

#### **En tant que responsable adjointe, Elisabete a pour mission :**

- . D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- . De travailler en partenariat avec la directrice et de le seconder dans son action.
- . De coordonner les équipes d'animation et de veiller au respect du projet.
- . De transmettre des connaissances en lien avec la pédagogie et le travail de terrain (savoir-faire, capacités à communiquer, attitudes, savoirs théoriques etc.).
- . D'organiser l'accueil des familles avec la directrice.
- . D'assurer des tâches administratives avec la directrice.
- . Veiller au respect des règles de fonctionnement de l'accueil.
- . D'être l'intermédiaire entre l'équipe et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique, du projet de fonctionnement, des règles de sécurité.
- . D'assurer un rôle formateur au sein de l'équipe mais aussi pour les stagiaires.
- . D'être force de propositions et d'initiatives.
- . De seconder la directrice durant les réunions d'équipe.
- . D'assurer un rôle d'animatrice et d'assistante sanitaire.
- . De seconder la directrice pour les évaluations individuelles et collectives.
- . D'organiser la gestion des pharmacies et des denrées alimentaires.
- . D'assurer le suivi des P.A.I et des régimes alimentaires avec la directrice.

### **Les animateurs ont pour mission :**

- . D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- . D'élaborer des projets d'activités en lien avec le projet éducatif de la ville et le projet pédagogique de la structure.
- . D'être force de propositions et d'initiatives durant les réunions d'équipe.
- . D'animer des activités adaptées à l'âge des enfants accueillis, dans les domaines artistiques, culturels, sportifs, environnementaux, techniques et scientifiques et manuels ainsi que durant les sorties.
- . De favoriser le bien-être, l'intégration et l'épanouissement de l'enfant.
- . D'être à l'écoute, d'être disponible, pour les enfants et les familles.
- . De favoriser une ambiance de travail sereine, positive et dynamique.
- . De respecter les normes sanitaires issues des différents protocoles liés à la covid 19.
- . De respecter les consignes de sécurité et d'encadrement émanant de la direction, mais aussi de l'organisateur et de la D.R.C.S.
- . D'être responsable de son groupe tout au long de la journée.
- . D'être une référence pour l'enfant.
- . De participer aux réunions de préparations et de bilans.
- . D'informer la direction et la direction adjointe de tout évènement survenu dans la journée.
- . De gérer ses activités de la préparation au rangement.
- . D'assurer une continuité dans les règles mises en place afin d'assurer l'autonomie de l'enfant.

### **Règles de vie de l'équipe :**

Les règles de vie de l'équipe des Iris seront mises en place afin que chacun travaille dans de bonnes conditions et trouve sa place au sein du fonctionnement de la structure et de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Ces règles reposeront sur 4 principes :

- Le respect
- La communication
- L'entraide
- Le dynamisme et/ou la motivation.

#### **• Règles négociables et non négociables**

Les règles non négociables sont figées alors que les règles négociables peuvent évoluer tout au long du séjour tant qu'elles ne mettent pas en péril le bon fonctionnement de l'accueil.

Non négociable :

» Toute violence physique ou verbale

- » La consommation d'alcool ou de substance illicite
- » Un comportement inadapté : tout problème entre adulte doit être réglé hors de la présence des enfants.
- » Une tenue adéquate et correcte, c'est-à-dire adaptée à la pratique des activités. Les tenues décolletées, courtes, déchirées et dont l'hygiène est douteuse sont à éviter.
- » Fumer à la vue et à proximité des enfants
- » L'adhésion au projet pédagogique et au fonctionnement de la structure
- » Les pauses hors des temps informels.
- » Les règles de sécurité (à l'intérieur de la structure mais aussi vis-à-vis des déplacements hors structure).

#### Négociable :

- » L'utilisation du téléphone portable en cas d'urgence hors des heures de pause
- » L'accès à l'ordinateur et à l'Internet (pour des recherches d'activités ou de sorties par exemple)
- » Des changements dans le planning d'activité
- » Des changements d'horaires dûment négociés avec l'équipe de direction
- » Les déplacements hors structure, durant les temps de pauses, uniquement en cas d'urgence, dûment négociées avec l'équipe de direction.

- **Les réunions d'équipe**

Il en sera proposé de **5 types** :

**Les réunions d'information** à la transmission d'information aux animateurs, à donner des consignes de travail et de fonctionnement, à rappeler les grands principes du projet pédagogique et les moyens de mise en œuvre. Elles seront nombreuses, à cause des plans liés à VIGIPIRATE et des PPMS (plans particuliers de mise en sécurité.) afin d'informer les équipes et veiller à la mise en place des différents protocoles et des éventuels changements.

**Les réunions de sensibilisation** peuvent être mises en place pour échanger des idées autour des thèmes proposés, des activités, des sorties etc.

Elles servent à diriger l'équipe quant aux objectifs des thèmes qui leur sont proposés ; à réfléchir aux interventions, forums et évènements (temps forts) qui pourraient être mis en place sur chaque cycle pour les rendre ludiques et dynamiques ; à échanger sur des projets d'activités afin qu'elles soient riches et variées etc.

Elles sont organisées en amont des réunions de préparation uniquement pour les thèmes les plus difficiles, et font parties intégrantes de celles-ci pour la plupart du temps.

**La première réunion d'information de l'accueil de loisirs des Iris aura lieu le mardi 5 septembre 2023, afin de fixer les termes du projet pédagogique et le fonctionnement de la structure. Elle sera couplée avec la réunion de sensibilisation, et permettra également de préparer les équipes à la découverte de la thématique liée aux Jeux olympiques pour cette année scolaire 2023/2024.**

**Les différents cycles proposés durant l'année seront les suivants :**

- **Cycle 1 : sensibilisation sur les J.O : les valeurs, les symboles, la devise des JO, les mascottes, le logo Paris 2024...**

- **Cycle 2 : l'anneau olympique bleu, à la découverte du continent Européen**
- **Cycle 3 : l'anneau olympique noir, à la découverte du continent Africain**
- **Cycle 4 : l'anneau olympique rouge, à la découverte des Amériques**
- **Cycle 5 : l'anneau olympique jaune, à la découverte de l'Asie**
- **Cycle 6 : l'anneau olympique vert, à la découverte de l'Océanie.**

**A noter que les accueils de loisirs de la ville participeront au T.O.P des Hauts-De-Seine (tour olympique et paralympique 92) qui se déroulera du 8 octobre au 07 avril 2024, et plus particulièrement, à Chaville du 26 février au 3 mars 2024.**

**Les structures de loisirs proposeront un évènement inter-structures, aux couleurs des Jeux Olympiques, le mercredi 28 février 2024.**

**Pour les maternels, la rencontre s'intitulera « Citius, Altius, Fortius » en référence à la devise des J.O qui signifie « Plus vite, plus haut, plus fort. »**

**De belles cérémonies de rencontres entre continents et des défis sportifs sont prévus pour faire de cet évènement un moment festif et de célébration.**

**Les réunions de préparation des plannings** permettent de coordonner toutes les activités, d'équilibrer le planning, de définir et d'organiser les forums et les évènements communs ou exceptionnels, les sorties etc.

Elles sont précédées par les réunions d'informations et les réunions de sensibilisation afin qu'elles soient productives et formatrices pour tous les membres de l'équipe pédagogique.

Elles sont organisées avant chaque cycle et période de vacances afin de préparer l'accueil au lancement de ces derniers (informer le public de ce qui va être fait durant les jours à venir) et accueillir les enfants et les familles dans les meilleures conditions.

**Les réunions arbitraires** serviront à recadrer l'équipe en cas de problèmes (conflits, relâchement, soucis matériels etc.) et/ou de prévenir l'équipe d'une information importante dans les plus brefs délais.

Elles peuvent être à la demande des animateurs ou de l'équipe de direction lorsqu'il s'agit de problèmes émanant de l'équipe pédagogique.

Elles peuvent aussi être organisées par la direction pour répondre aux attentes d'un tiers comme un parent, le chef de service ou le référent pédagogique de toutes les structures d'accueil.

**Les réunions de fonctionnement et bilan** serviront à évaluer le travail de l'équipe pédagogique durant l'année et à opérer à des changements si besoin est pour les périodes à venir.

Elles auront lieu trois fois dans l'année à des périodes qui correspondront à chaque trimestre environ.

Un questionnaire concernant la vie du centre et les démarches pédagogiques et de fonctionnement sera remis à chaque membre de l'équipe pédagogique pour préparer la réunion.

L'équipe se rencontrera sur ces réunions de bilan ou dites de fonctionnement pour discuter des points forts de l'accueil et des points à améliorer, et trouver des solutions ou opérer à des changements (cf. côté évolutif du projet pédagogique).

Elles pourront également être mises en place ponctuellement à chaque fin de période de vacances (selon la possibilité du service).

Elles permettront d'avoir des retours des animateurs qui auront été accueillis sur ces moments de vacances concernant la mise en place de la structure.

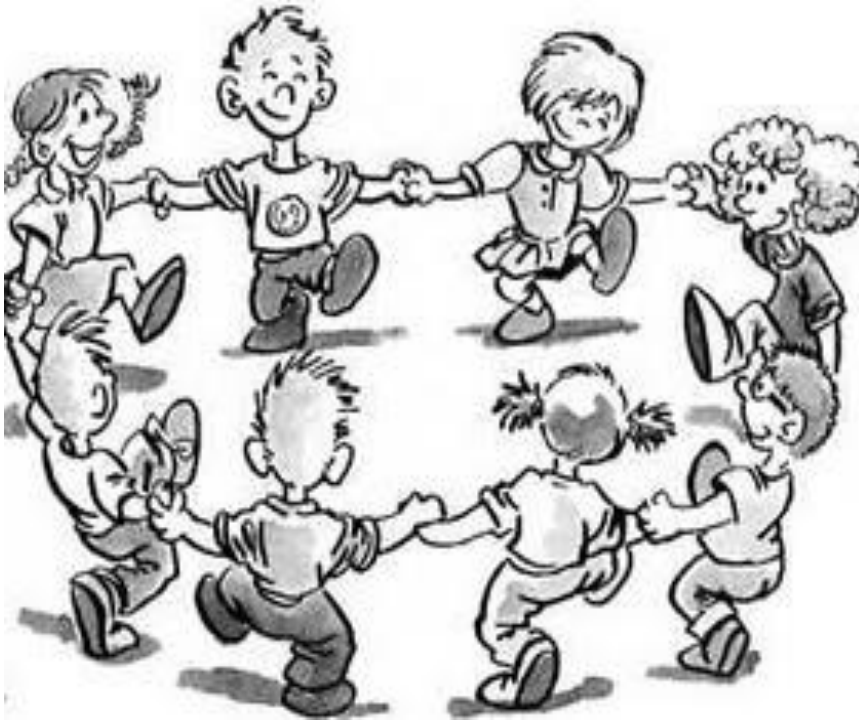
- **Les temps de pause**

Ils ne doivent pas être pris durant les temps d'activité et les temps d'accueil des familles. La surveillance des enfants et le bon fonctionnement de la structure doivent toujours primer. Il appartient à chacun de prendre les pauses au moment opportun et il doit obligatoirement en informer les autres membres de l'équipe.

Le temps de pause doit être équitable pour tous et correspond à environ 30 minutes par jour selon le temps de travail et ne doit, en aucun cas, perturber le service d'animation.



# Nos intentions pédagogiques en 2023/2024.



La connaissance de soi et des autres...

- Je suis bien, là où je suis !
- Je voudrais déjà être grand.
- Qui suis-je et où vais-je ?
- Je deviens, j'imagine et je crée.

## **Un lieu de détente et de loisirs convivial**

Durant l'année scolaire, les enfants ont des journées calquées sur un même schéma scolaire, et doivent se lever tôt le matin, selon les rythmes de vie de leur famille et de l'école.

Ce rythme, souvent soutenu, rend difficile l'alternance quotidienne entre activités et repos, propre à leur âge et à leurs besoins physiologiques.

C'est pourquoi, nous devons veiller à adapter un véritable rythme adapté à leurs besoins durant les mercredis et les vacances, en alternant activités et temps calmes ou de repos, au sein de la journée type, mais aussi en proposant des projets d'animation contenant une alternance entre les temps forts et les temps de détente.

Durant les plans mercredis, l'équipe pédagogique veillera à ce que l'enfant se sente sur un temps de loisirs prenant en considération ses besoins et ses envies.

Durant les vacances scolaires, le rythme des activités sera moins soutenu. La journée type sera plus souple, les animations seront plus variées et les temps de détente ou temps libres encadrés plus nombreux.

C'est aussi l'occasion d'emmener les enfants dans un concept de rêverie et d'imaginaire, qui leur permettra de s'évader ; la finalité de l'accueil des Iris étant d'effectuer une réelle coupure avec le temps scolaire, et de découvrir des thèmes et projets dans lesquels ils se sentiront davantage épanouis et libres de leurs choix.

Ils voyageront à travers des univers ludiques, parfois magiques, propices à l'éveil de leur imagination et de leur créativité, mais aussi à leur épanouissement moral, culturel et quelquefois social.

### **Moyens mis en œuvre :**

⇒ Aménager les espaces dès le lancement de l'accueil, en s'inspirant de la thématique, en proposant des noms de groupes, et en respectant les envies des enfants, dans les différents lieux de vie de la structure.

Des coins aménagés seront organisés pour la vie collective ; mais aussi sur les lieux qui se trouvent en extérieur avec des créations de coins de détente ou de jeux de saison, qui se transformeront, durant quelques goûters améliorés, en lieux de rassemblement et de fête.

⇒ Mettre en place un fonctionnement et une journée type favorisant une grande liberté pour les enfants permettant de se sentir dans un réel moment de loisirs (activités de loisirs variés, temps de détente, jeux libres, sieste pour les plus petits et choix de repos ou de temps calmes pour les plus grands).

⇒ Favoriser des thématiques ludiques et des univers liés à l'imagination et aux rêves (les thèmes communs à tous les accueils de loisirs de la ville seront ludiques mais aussi éducatifs, ce qui permettra aux enfants de découvrir différents domaines d'activités et de loisirs, dans un lieu qu'ils se seront approprié, et dans lequel ils se sentiront écoutés, protégés et acteurs.

Les découvertes culturelles des différents continents participant aux Jeux Olympiques et paralympiques sont propices à proposer différentes animations dans les domaines sportif,

manuel, environnemental, scientifique et technique, ou artistique, mais aussi à véhiculer les valeurs mis en avant par le thème.

Des forums de lancement interactifs et ludiques, avec des interventions de personnages et de héros, des sorties ou spectacles, des rencontres avec des partenaires associatifs, des événements exceptionnels liés aux J.O, et des ateliers seront organisés par l'équipe d'animation.

## **Favoriser le développement de leur autonomie et de leur confiance en soi.**

Par définition, l'autonomie et la confiance en soi servent à acquérir un droit d'indépendance intellectuelle et matérielle.

Veiller à l'autonomie ne signifie pas laisser l'enfant seul, mais de l'encourager et l'accompagner à faire ses propres choix.

Il s'agit aussi de lui proposer des possibilités de tester ses capacités physiques, psychiques ou sociales, en l'incitant à se débrouiller seul : c'est-à-dire à faire sans l'adulte.

C'est pourquoi, l'équipe d'animation encouragera l'enfant à faire ses propres choix tout en étant active, présente et à l'écoute de ses besoins.

### **Moyens mis en œuvre :**

⇒ Donner à l'enfant des points de repères en aménageant des espaces conviviaux décorés et favoriser la création de panneaux signalétiques afin de le rendre autonome (aménager des coins de jeux en libre accès, créer des panneaux ou des symboles pour les règles de vie).

⇒ Amener l'enfant à prendre des responsabilités à sa mesure en lui déléguant des choses de la vie quotidienne (aider son ami à mettre ses chaussures ou aider pour le débarrasage des tables ou du matériel des activités, aider à la préparation du goûter).

⇒ Faire perdurer les moyens mis en place par l'équipe scolaire pour les accompagner à faire seul (se déshabiller, se rhabiller, accrocher ses affaires personnelles au portemanteau, utiliser certains types de matériel librement).

⇒ Permettre à l'enfant de faire ou ne pas faire, de faire des choix et de faire part de ses envies en prenant la parole durant les forums ou en choisissant librement ses activités.

⇒ Lui donner la possibilité de proposer et d'organiser son environnement en fonction de ses besoins : en l'incluant dans les projets d'aménagement de l'accueil et de sa salle de vie.

⇒ L'aider à faire ce qu'il veut, sans faire pour lui : en mettant en avant son côté créatif et sa capacité d'adaptation au détriment de l'esthétique et de la directivité des animateurs durant les activités proposées. Il est par exemple intéressant d'accepter qu'un enfant veuille changer les règles d'un jeu, afin qu'elles soient à sa portée et que le groupe n'en soit pas perturbé.

Cette adaptation pourra être abordé lors des découvertes sportives et olympiades organisées à l'occasion de la thématique des JO, sous forme de variantes.

Il est également « de bon sens » d'accepter la libre création d'un enfant, en matière d'activité manuelle.

## Introduire les notions de partage, de coopération, d'inclusion et de mixité

L'accueil de loisirs est une structure au sein de laquelle l'enfant prend conscience qu'il n'est pas seul et que de nombreuses personnes différentes vivent à ses côtés.

L'enfant découvre un monde inconnu pour lui : des moments de rencontre et de partage avec d'autres enfants, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie.

Il est important qu'il puisse se créer des repères dans l'espace et dans le temps, dans les relations entre les personnes qui l'entourent.

Ainsi, les animateurs favoriseront et veilleront tout d'abord à la phase d'intégration de l'enfant afin de lui permettre de trouver sa place dans le collectif, et de s'intégrer au groupe de manière sereine.

L'équipe d'animation accompagnera l'enfant durant sa découverte des lieux et l'amènera à appréhender l'autre, l'observer, mieux le comprendre et le connaître afin de partager les moments forts de son année.

Puis, les animateurs favoriseront les moments durant lesquels ils vont créer du lien et au cours desquels naîtront de véritables échanges entre les différents acteurs du séjour (parents, enfants et équipe pédagogique, partenaires extérieurs).

Se présenter, écouter et être disponible sont des apprentissages fondamentaux auxquels l'équipe d'animation se doit de participer.

### **Moyens mis en œuvre :**

⇒ Aménager chaque espace de l'accueil de loisirs avec les enfants (création de décors et d'accessoires afin de personnaliser et s'approprier son environnement de façon ludique ; mise en place de signalétiques visant à codifier les règles de vie).

⇒ Créer des groupes de tranches d'âge cohérents, où les enfants se sentent reconnus et peuvent établir des liens (trouver un nom de groupe et/ou un signe distinctif, inventer un cri de ralliement, ou d'encouragement pour les animations proposées sur le thème olympique.)

⇒ Favoriser les jeux collectifs, et de coopération.

⇒ Mettre en place des moments où l'on se retrouve autour d'un jeu de société, d'un conte, d'un jeu de construction, d'une découverte sportive en équipe.

⇒ Mettre en place des forums d'expression et de discussion : apprendre à écouter et raconter une anecdote, une devinette, une blague ou une histoire ; se concerter et choisir les activités de l'après-midi par exemple ou bien tout simplement passer un moment joyeux autour d'un jeu collectif : mimes, ni oui/ni non, les chansons du juke-box.

⇒ Proposer des activités ou des rencontres avec d'autres structures et d'autres partenaires autour d'un grand jeu et/ou d'un repas, d'un temps fort et convivial, durant une sortie ou au cours d'une animation de découverte spécifique en partenariat avec les commerçants, d'un temps fort et convivial.

Comme évoqué auparavant, ce sera l'occasion pour les enfants d'âge maternels des Iris de rencontrer les autres enfants des structures de loisirs, à l'occasion de la semaine de TOP 92, et de se retrouver au sein d'un évènement qui célébrera les JO 2024.

D'autres partenariats avec la ville et les associations sont prévus durant cette année 2023/2024 pour fêter les jeux olympiques à Paris.

⇒ Partager les moments forts de l'année autour d'une fête ou de portes ouvertes avec l'équipe pédagogique, les enfants et leur famille, les associations et commerces de la commune, les autres accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Les évènements suivants seront organisés :

- Des spectacles et sorties en commun durant les temps extra-scolaire
- L'élaboration de cartes de vœux pour compléter les colis de fin d'année destinés aux personnes âgées de la Ville de Chaville.
- Un évènement inter-structures à l'occasion de la semaine du TOP (Tour Olympique et Paralympique 92, à Chaville, le mercredi 28 février 2024 pour célébrer les jeux olympiques.
- La réalisation d'ateliers et animations communes avec les autres accueils de loisirs (élémentaires et maternels) et les autres services de la ville (associations sportives, école des sports, Atrium, médiathèque, poney-club etc.).
- Une journée de sensibilisation au handicap, et d'inclusion par le sport, en partenariat avec l'école des sports.
- L'évènement « colore ta ville » organisés par tous les accueils de loisirs du 22 au 29 mai 2024 (une exposition de dessin d'enfants aux abords des accueils de loisirs, avec une thématique choisie.).
- Des « portes ouvertes » pour accueillir les familles, partager un moment de loisirs.
- Une journée sur le thème de la découverte des métiers, en partenariat avec les commerçants de la ville.

La structure des Iris tend à s'ouvrir sur l'extérieur et accueille fréquemment de nouveaux publics.

En cette année scolaire 2023/2024, et dans le contexte « Vigipirate » actuel, l'accueil tentera d'entreprendre des partenariats cohérents, sécurisés et soumis à un protocole rigoureux.

L'équipe d'animation s'efforcera de proposer des jeux et moments festifs adaptés pour pérenniser cet esprit de solidarité, d'échange, d'inclusion et de mixité, notamment par le sport cette année, avec la découverte des valeurs des JO.

### **Veiller à l'épanouissement de l'enfant :**

Veiller à l'épanouissement de l'enfant signifie une intégration en douceur, au sein de la structure, mais aussi, susciter l'intérêt et la curiosité de l'enfant, par des concepts visant à son bien être et à son développement physique, culturel et surtout social.

**Moyens mis en œuvre :**

⇒ Epanouissement physique : initier à différents sports et valoriser les activités de manipulation et les parcours de motricité, c'est-à-dire apprendre à connaître son corps avec les activités d'expression, à se comparer avec les activités collectives, à progresser avec les activités ayant un suivi (ex : les parcours aventure, la piscine, les initiations sportives et les bases de loisirs, un atelier bricolage) ; appréhender également les notions d'effort et de rigueur.

⇒ Epanouissement culturel : avec des sorties et des spectacles, moins fréquents, mais plus marquantes, ayant pour but d'ouvrir l'enfant sur le monde extérieur tant sur le plan géographique qu'expérimental ou humain. L'enfant fera appel à tous ses sens et découvrira de nouvelles choses et de nouveaux lieux (ex : Théâtre pour enfants, concerts et spectacles musicaux, cinémas, aquariums, musées en herbe, cité des sciences etc.).

⇒ Epanouissement social : ce concept s'oriente autour de l'élaboration de projets communs tels que les décorations de salles de vie, l'aménagement des coins de vie collectif avec les enfants mais aussi de rencontres et de portes ouvertes avec les familles (cf. partenariats).

La présentation des œuvres des enfants et le partage de moments conviviaux avec des partenaires extérieurs sont des événements qui forgent des valeurs telles que l'ouverture d'esprit et la coopération, et qui développe une vision sur le monde qui les entoure. Chaque année, l'équipe des Iris est heureuse de faire participer les enfants à différents partenariats avec d'autres structures d'accueil (maternelles et élémentaires) mais aussi avec les parents, les fratries, les partenaires de la ville.

### **Susciter la curiosité et développer la créativité et l'imagination :**

Les activités au sein des structures d'accueil et de loisirs doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants de 3 à 6 ans. Nous observerons les enfants afin de leur proposer des activités répondant au plus près à leurs besoins et à leurs désirs. Et c'est en inscrivant le plus souvent possible ces activités dans une chaîne, que nous leur apporterons du sens : en utilisant les cabanes construites par les enfants dans les bois au matin comme refuge ou cachettes pour l'organisation d'un grand jeu collectif l'après-midi, par exemple.

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

L'activité est très importante en matière d'enrichissement.

Il ne s'agit pas que d'occuper les enfants, mais de créer un véritable cadre, favorisant des activités riches et variées, originales et innovantes.

Le jeu est la principale activité de l'enfant et lui permet de découvrir le monde qui l'entoure et les possibilités d'agir sur lui.

Il n'y a pas d'activités nobles et d'autres secondaires, car elles ont toutes une grande importance pour le développement du jeune enfant.

Il ne doit pas y avoir de coupure superficielle entre les activités de la vie quotidienne et les autres moments de vie.

Ainsi, les coins aménagés et l'environnement proche de l'accueil de loisirs permettront la naissance d'activités.

## **Domaines d'exploitation et moyens de mis en œuvre :**

### ⇒ Découvrir son corps et de ses possibilités motrices :

- créer des parcours de motricité permettant à l'enfant de courir, sauter, grimper, ramper etc.
- proposer des initiations sportives à l'occasion de cette année olympique.
- favoriser les projets d'expression corporelle
- expérimenter tout type de manipulations autour d'activités culinaires, manuelles, scientifiques ou de bricolage.

### ⇒ Développer les savoir-faire :

- agir sur des matériaux différents comme l'eau, la terre, le sable, le bois, les papiers spéciaux.
- jouer en se servant de ses cinq sens autour d'activités telles que des jeux musicaux, le « Kim » du goût, la création de savons parfumés ou simplement un jeu de visualisation tel que le « Memory », l'utilisation de « lotos sonores » etc.

### ⇒ Découvrir l'environnement naturel et humain :

- s'ouvrir et découvrir son environnement quotidien avec des balades urbaines ou forestières.

La commune de Chaville a dorénavant un jardin pédagogique et les accueils de loisirs se chargent de faire perdurer ce dernier avec des projets environnementaux, des visites de lieux et de commerces alentours. Les écoles ont aussi des cours OASIS propices à ce type de découvertes.

- solliciter des personnes ressources telles les familles, les associations chavilloises, la M.J.C, les services et commerces de la ville, les services et locaux sportifs, la jeunesse.

- susciter l'imaginaire avec des jeux et activités d'expression comme le théâtre, la danse, les marionnettes ; des jeux d'imitation comme la dînette ou le bricolage ; des histoires contées ou mis en scène et une haute importance des forums animés, interactifs et adaptés au public.

J'insisterais tout particulièrement à l'installation de ses forums, qui, à mon avis, font vivre un moment fort aux enfants et à l'équipe d'animation, autour d'un thème fédérateur ou d'un univers propice aux rêveries, à la créativité et à l'imagination ; des points de développement fondamentaux.

### ⇒ Mettre en place des forums de discussion et des temps d'échange entre animateurs et enfants pour les choix d'activités :

- proposer une journée type souple contenant des forums de discussion, des temps de jeux libres.
- proposer un planning d'activités dans lequel sont aménagés des temps d'animation libre, où les enfants pourront s'approprier des coins, des idées et des envies ponctuelles d'animation libre : par exemple, des jeux libres avec des bulles de savons, des jeux de cour ou un groupe d'enfant improvisant une idée de bricolage.

# Notre fonctionnement



# la réglementation...





## **L'organisation des mercredis et vacances en 2023/2024 :**

Nous allons mettre en place une organisation répondant à la sécurité physique de l'enfant tant en matière d'aménagement de l'espace qu'en agencement des activités.

Nous créerons un climat de confiance entre tous les enfants, afin d'être en mesure de repérer une éventuelle situation de mal-être et d'y remédier au mieux.

Les animateurs devront rester vigilants, à l'écoute, mais aussi prévoyants, tout au long de la journée, pour assurer la sécurité affective du groupe.

## **Journée type du plan mercredi**

Cette journée type est susceptible d'évoluer au cours de l'année scolaire, afin d'optimiser le développement de l'autonomie chez les petits et les moyens.

### **Matin :**

#### **\*7h45/9h : Accueil du matin**

Coins aménagés encadrés et/ou animés par les animateurs, en accès libre, en salle d'accueil.

#### **\*8h30 : les moyens/grands montent au 2<sup>ème</sup> étage.**

Coins aménagés encadrés et/ou animés par les animateurs, en accès libre.

#### **\*9h/10h : Temps de récréation tous ensemble.**

**\*10h/10h15 : Forum animés, présentation des activités et répartition des enfants par ateliers découvertes.**

**\*départ possible avant 10h des activités extérieures à la structure.**

#### **\*10h15/11h30 : déroulement des ateliers découvertes.**

**11h/11h30 : Temps de cour.**

### **Déjeuner :** 2 services de restauration

**\*11h30/12h15 pour les petits**

**\*12h15/13h pour les moyens/grands**

### **Après-midi :**

#### **Groupe des petits :**

**\* repos de 13h à 14h45.**

**\* réveil échelonné, dès les premiers levers.**

**A partir de 14h30 : Temps informel/ ou jeux de cour.**

**\* 15h à 16h15 : Temps d'activité**

#### **Groupe des moyens et grands :**

**\* temps calme ou de détente de 13h30 à 14h30.**

**\* réveil échelonné, dès les premiers levers.**

**A partir de 14h30 : Temps informel/ ou jeux de cour.**

**\* 14h30 à 16h15 : Forum animé et temps d'activité.**

### **Goûter : 16h15**

**\*17h à 18h30 : Accueil du soir**

## Journée type des vacances scolaires :

### Matinée :

**07h45/09h00 : Accueil échelonné des enfants**

**09h00/09h30 : Temps de rassemblement pour fixer les effectifs**

**9h30/10h15 : Temps de récréation**

**10h15/10h30 : Forum de lancement de journée et présentation des activités et répartition des enfants**

**10h30/11h30 : Activité du matin**

**11h30 /12h : Temps de cour**

**12h00/13h15 : Déjeuner**

### Après-midi :

**13h15 : passage aux sanitaires/ mise en place dans les dortoirs**

**13h15/15h : Repos pour les petits et les moyens avec un réveil échelonné**

**13h30/14h : Temps calme pour les grands**

**Repos et lecture douce.**

**14h15/15h15 : Jeux libres, réveil échelonné et récréation.**

**14h45/16h30 : Activité de l'après-midi pour les moyens et grands**

**15h15/16h30 : Activité de l'après-midi pour les petits**

**16h30/17h00 : Goûter (en intérieur ou extérieur selon l'envie et les Conditions météorologiques), festif durant les temps forts.**

**17h00/18h30 : Départ échelonné des enfants.**

## La vie quotidienne :

### L'accueil

C'est un moment important durant lequel les enfants et les parents doivent se sentir en confiance.

Un des deux responsables accueille la famille et procède à l'inscription de l'enfant sur le listing général de la structure, après vérification de sa préinscription sur les listings municipaux (nom, prénom, âge ou groupe d'âge, personnes autorisées à le récupérer le soir et informations diverses.).

Le responsable répond aux questions des enfants et des parents, et les informe sur les événements de la journée inclus sur le planning d'activités.

Il dirige ensuite l'enfant et les familles vers les animateurs chargés de prendre le relais.

L'animateur devra être disponible et prendra en charge l'enfant dès son arrivée en salle polyvalente ou en salle périscolaire. Il devra l'inscrire sur le cahier de présence de son groupe d'âge (nom et prénom de l'enfant) puis le dirigera vers les différents coins aménagés pour les temps libres. Il jouera un rôle reconfortant, et d'encadrant actif durant ce temps d'accueil.

## **Les récréations**

C'est un moment libre durant lequel les animateurs encadrent les jeux mis en place par les enfants mais n'interviennent pas forcément dans leur élaboration.

C'est aussi un moment de défoulement où l'enfant est libre de courir, de sauter et de s'extérioriser ; il est donc indispensable de faire appel à la haute vigilance des animateurs durant ce moment où l'on veille tout particulièrement aux sécurités physique et affective en gérant les éventuels « bobos » et conflits.

L'animateur devra également être disponible si un enfant est isolé ou qu'un groupe le sollicite pour le lancement d'un petit jeu de cour.

## **Le forum de lancement de journée**

Le forum a lieu dorénavant par groupe de tranche d'âge.

C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute auquel l'équipe d'animation doit intégrer le rappel des règles de vie collective et un temps de lancement de la journée avec un moment ludique comme un petit jeu, une histoire contée ou mimée, une mise en scène ou une énigme, par exemple.

Ce temps d'échange doit être ludique, interactif et adapté au public : évitons les longues explications de thème ou d'activités qui tournent aux cours magistraux.

Il doit être préparé et réfléchi.

## **Le choix et les types d'activités**

Il s'agit de donner le choix à l'enfant de faire ou de ne pas faire ; il faut donc éviter de rentrer dans un processus d'activité à tout prix.

Les enfants sont souvent en attente de propositions durant la journée et c'est à une équipe d'animation dynamique et motivée que les enfants doivent avoir affaire.

Les enfants choisissent leurs activités durant les forums de discussion de groupe d'âge afin que chaque groupe d'animateurs référents adapte au mieux son langage et réponde au mieux à leurs attentes du moment.

Il est intéressant de rendre la présentation de l'activité plus ludique et de ce fait d'être capable de donner envie à l'enfant (en ramenant un modèle de ce que l'on va fabriquer par exemple, ou en se présentant pour un jeu sportif ou collectif en étant déguisé et en se créant un rôle.)

Il est important qu'à travers la présentation de l'activité, l'enfant soit réceptif et que celle-ci suscite sa curiosité, son imagination et son intérêt.

L'enfant qui ne veut rien faire ou qui n'est pas satisfait de ce qu'on lui propose disposera d'un coin aménagé à sa convenance pour disposer de son temps libre sous la tutelle d'un animateur de son groupe d'âge qui restera disponible si l'enfant voulait rejoindre par la suite l'activité en cours.

Nous proposerons aux enfants des activités qui solliciteront une large partie de leurs capacités :

- Des activités physiques et sportives qui favoriseront le développement sensoriel et moteur de l'enfant.
- Des activités artistiques et manuelles qui développeront la créativité, l'imagination et les capacités psychomotrices chez l'enfant.
- Des activités environnementales qui favoriseront l'observation et l'appréhension du milieu naturel dans lequel l'enfant grandit.
- Des activités scientifiques et techniques qui développeront chez l'enfant l'envie de découvrir, de connaître et d'agir (forme de développement intellectuel.)
- Des activités d'expression qui développeront chez l'enfant sa sensibilité, son aptitude à exprimer ses goûts et ses choix et sa sensibilité aux arts.
- Des jeux libres qui permettent aux enfants de développer leur autonomie.
- Des sorties pour s'ouvrir au monde extérieur.
- Des manifestations et fêtes pour passer des moments forts et conviviaux en commun.

Nous veillerons à ce que, chaque jour, le panel d'activités proposé par les animateurs de chaque groupe d'âge soit varié et réponde au mieux aux différentes envies des enfants.

### **Les repas**

Les repas sont fournis par la société de restauration ELIOR et se déroulent dans le réfectoire de l'école.

Nous ferons de ce repas un moment convivial, calme et propice à la responsabilisation de l'enfant, à l'éducation à la santé et au goût.

Ainsi, nous inciterons les enfants à goûter à tous les plats, sans les forcer à manger.

Ils se placeront librement, pourront se servir s'ils le veulent, et participeront au débarrassage en réunissant leurs assiettes et couverts au centre de la table.

Les animateurs se placeront aux tables des enfants et les accompagneront à la prise d'initiative, à l'autonomie, à la prise de conscience de l'équilibre alimentaire et de l'éducation au goût.

### **La sieste et le temps calme**

La sieste et le temps calme sont deux moments de repos et d'éveil à l'autonomie pour les enfants.

Certains animateurs seront chargés de la surveillance du dortoir mais ils devront accompagner les enfants à être autonomes à la séance de déshabillage et d'habillage mais aussi à leur placement.

Ils détiendront un rôle important de référence affective durant ce moment devant être rassurant, à l'inverse d'angoissant pour les enfants. Pourront être proposées des lectures de contes et/ou des écoutes d'histoires et de comptines pour accompagner les enfants au sommeil.

D'autres animateurs seront chargés d'encadrer le temps calme des plus grands.

Ce temps calme restera avant tout un temps libre pour les enfants qui auront accès à tout type d'activité calme et sereine. L'adulte sera présent pour assurer la surveillance des coins qui seront aménagés à cet effet au sein de la salle polyvalente et interviendra uniquement à la demande des enfants.

Ces temps de repos pourront être exceptionnellement annulés ou restreints à l'occasion d'un évènement exceptionnel ou d'une sortie.

### **Le goûter**

C'est un moment qui conclut la journée à thème et qui se veut convivial et éducatif de même façon que le déjeuner.

Il peut être quelquefois festif, lors des goûters améliorés pour clôturer un grand jeu ou un temps fort.

Ce sera aussi l'occasion d'utiliser nos coins aménagés, selon les thèmes proposés, et aménager l'extérieur, afin de rendre le goûter plus ludique.

### **L'accueil du soir**

Il se déroulera à l'entrée de l'accueil de loisirs, à proximité du sas, car nous sommes actuellement soumis à des mesures renforcées du plan « VIGIPIRATE attentat. »

Comme pour l'accueil du matin, les animateurs se chargeront d'encadrer le temps libre des enfants sur les différents coins aménagés et/ou dans la cour.

Ils seconderont également le responsable quant aux éventuelles informations à donner aux familles sur le déroulement de la journée vécue par leurs enfants (activités, incidents, blessures, comportements et autres.).

Le responsable et/ou l'adjoint se chargeront de noter les départs des enfants et de vérifier les autorisations légales qui s'y rapportent.

Il orientera également les familles en communiquant avec les différents référents de groupe d'âge afin de répondre aux différents questionnements.

Les accueils du matin et du soir devront également être délégués aux animateurs.

Les animateurs chargés de l'accueil auront alors les mêmes missions que le responsable, à savoir s'entretenir avec les familles à l'extérieur de la structure, donner les éventuelles informations importantes, noter les arrivées et départs, vérifier les autorisations légales.

## **La sécurité et l'hygiène**

La sécurité reste le point primordial de l'accueil de l'enfant sur une structure de loisirs. L'équipe pédagogique doit assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants sans concession et engage sa responsabilité civile, sa responsabilité contractuelle et sa responsabilité pénale.

Pour mener une réflexion commune sur les accueils de loisirs de Chaville, une charte a été rédigée afin d'orienter les animateurs sur la conduite à tenir en matière de sécurité et d'hygiène.

Les accueils périscolaires sont désormais soumis à différentes recommandations sanitaires, qui sont évolutives depuis la crise sanitaire liée à la covid 19, ou les périodes de canicule et de grand froid.

Les fonctionnements internes des structures sont donc modifiés régulièrement en ce sens (cf. annexes.)

### **Les différents types de responsabilité :**

La responsabilité civile est engagée lorsqu'une personne (physique ou morale) est tenue de réparer un dommage subi par un tiers.

Nous sommes donc responsables des dommages que l'on a personnellement causés (volontairement, négligemment ou imprudemment.).

Les réparations s'effectuent sous forme de dommages et intérêts et évoluent selon la gravité du préjudice causé (voir annexes).

La responsabilité contractuelle est engagée si elle résulte d'un contrat (la justice considère qu'il y a un contrat « tacite » entre la municipalité et les parents.).

Il y a donc une obligation de surveillance, de prudence, de soins et de diligence de la part de l'équipe d'animation et une obligation de résultat.

La responsabilité pénale est engagée dès qu'une personne (morale ou physique) commet une infraction (volontaire ou non) aux règles de droit.

Cette responsabilité est sanctionnée par une peine (amende, contravention, emprisonnement). Souvent, les responsabilités civile et pénale peuvent être engagées en même temps.

### **Les points de législation de la D.R.C.S (direction régionale de la cohésion sociale) :**

. Taux d'encadrement minimal : 1 animateur pour 8 enfants en accueil de loisirs et 1 animateur pour 14 enfants en temps périscolaire, pour les moins de 6 ans.

. L'équipe d'animation doit être composé d'au minimum :

- 50% d'animateurs diplômés B.A.F.A ou possédant un diplôme équivalent,
- 30 % maximum d'animateurs stagiaires BAFA ou possédant un diplôme équivalent,
- 20 % maximum d'animateurs non diplômés,

Le calcul s'effectue selon le taux d'encadrement défini par la loi.

Le nombre de stagiaires varie en fonction de ses deux impératifs.

. La baignade : 1 animateur dans, ou hors de l'eau si la baignade est surveillée par des surveillants de baignade, pour 5 enfants de moins de 6 ans.

. Les transports : en autocar, il faut placer les animateurs près de chaque porte et ils seront tenus à l'obligation de surveillance des enfants.

Toutes les personnes doivent être assises (adultes et enfants), une personne par siège, port de la ceinture.

Il faut désigner un chef de convoi (en principe au sein de l'équipe de direction sauf exception).

Avoir la liste et le nombre d'enfants est obligatoire et respecter le nombre de places déterminées (pour les minibus par exemple.).

Le conducteur d'un minibus doit avoir son permis B depuis au moins trois ans.

Le nombre d'enfants transportés avec des rehausseurs sera de 6 au maximum dans un minibus.

. Les déplacements à pied :

Lorsque le trottoir est impraticable ou inexistant, le groupe doit se déplacer en marchant sur le bord droit de la chaussée.

Il est alors considéré comme un véhicule et doit se déplacer en colonne par deux.

Si le groupe est important (plus de 20 personnes) et s'il atteint une longueur supérieure à 20 mètres, il est recommandé de le scinder en plusieurs groupes avec un intervalle d'au moins 50 mètres qui sépare chacun de ces groupes.

Les règles de circulations sont les mêmes que les précédentes. Les animateurs se placeront en tête, en queue et tout au long du groupe d'enfants.

Pour traverser, les animateurs doivent utiliser autant que possible les passages piétons. Ils devront se placer sur la chaussée dos aux véhicules pour faire obstacle à la circulation sur les deux voies. Les enfants ne pourront traverser qu'une fois la circulation arrêtée et les animateurs ne quitteront leur poste que lorsque tous les enfants auront traversé.

Pour les déplacements à l'extérieur de la structure, les animateurs devront être deux au minimum afin de surveiller le déplacement dans les meilleures conditions.

Depuis la mise en place du plan Vigipirate soumis par la ville, les déplacements sont limités et très encadrés.

Tous les événements extérieurs ou accueillants du public, les déambulations et sorties sont soumis à une procédure administrative, que tous les responsables de structures doivent appliquer de façon strictement obligatoire.

## **L'hygiène et les soins :**

En cas de plaies et petites blessures les enfants seront soignés par les animateurs qui seront tenus de reporter la nature de l'incident et les soins apportés dans le cahier de soins.

Les parents devront être informés de tous les problèmes de santé et d'hygiène repérés par l'équipe.

## **Conduite à tenir en cas d'accident grave**

Lorsque survient un accident grave sur l'accueil de loisirs ou sur le temps périscolaire :

- conserver son sang-froid afin d'assurer les premiers secours essentiels enseignés lors de l'A.F.P. S par exemple.
- prévenir les secours (SAMU : 15, pompiers : 18, 112 depuis un téléphone portable.)
- signaler le lieu précis de l'accident, la nature de l'accident, le nombre de victimes, et la gravité apparente des blessures, circonstances particulières en donnant un diagnostic du blessé (conscient ou non, peut-il bouger ses membres, a-t-il du mal à respirer etc.)
- laisser un membre de l'encadrement auprès du blessé pour le rassurer en attendant les secours, et envoyer un accompagnateur avec les secours pour rassurer l'enfant et assurer une liaison avec la direction qui aura préalablement informé les parents et le service.
- élaborer une déclaration d'accident écrite : document de procédure administrative à remplir sous 48 heures et à transmettre au service juridique de la ville.

### ➤ **La pharmacie**

Elle contient :

- Ciseaux/pinces à épiler
- Thermomètre médical sans mercure (type thermomètre frontal)
- Compresses stériles
- Produit antiseptique non alcoolisé incolore
- Désinfectant instrumentale type alcool à 90° pour le nettoyage du matériel
- Gaze à découper
- Bande adhésive hypoallergénique
- Pansements prêts à l'emploi
- Bandes élastiques (5 à 10cm de largeur)
- Crème en cas de brûlures légères ou coups de soleil
- Arnica ou traitement d'appoint en traumatologie bénigne
- Crème pour les piqûres d'insectes

Aucun traitement médical ne pourra être administré sans une ordonnance nominative et l'accord du médecin scolaire, ou du responsable du service A.P.A.L.

Les P.A.I scolaires seront retransmis à l'accueil de loisir pour les cas particuliers.

Des trousse de pharmacie seront emportées par chaque référent de groupe d'âge pour tous les déplacements hors structure.

### ➤ **Les numéros d'urgence :**

Ils sont à destination de l'équipe pédagogique et des familles, par affichage, sont les suivants :

- POLICE : 17 ou 112 depuis un portable



- SOS médecins : 01.47.07.77.77
- SOS dentaire : 01.43.37.51.00
- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- SOS enfance maltraitée : 119
- Centre antipoison : 01.40.05.48.48
- Commissariat de sèvres : 01.41.14.09.00
- Menace identifiée ou doute : la patrouille de la veille urbaine au 06.11.56.52.85.

### ➤ **Les fiches sanitaires**

Chaque année les parents doivent obligatoirement remplir une fiche individuelle de renseignements. Elle stipule l'état de santé de l'enfant accueilli, le suivi des vaccinations et les éventuels problèmes médicaux qu'il pourrait rencontrer.

Seuls les responsables de la structure auront accès à ses fiches sanitaires qui comportent des informations d'ordre privé.

Les responsables sont tenus d'informer les autres membres de l'équipe sur d'éventuelles allergies, régimes alimentaires et tendances spécifiques.

### **L'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap**

Un guide de sensibilisation à l'accueil des enfants atteints de trouble de la santé et des jeunes mineurs handicapés, élaboré par des associations nationales organisatrices de séjour et le ministère chargé de la jeunesse a été mis à disposition des différentes directions d'accueil de mineurs et des référents en service périscolaire.

Il permet de repérer les actions à mettre en œuvre avant et durant l'accueil de ces enfants : une première partie étant dédiée à l'usage des formateurs, futurs directeurs et animateurs ; une seconde partie concernant les directeurs de séjours et de leur équipe.

Sur la commune de Chaville, Sylvie Pouget, chargé du service A.P.A.L, a été nommée pour centraliser les informations concernant ces mineurs ayant un P.P.S (projet personnalisé de scolarisation) ou un P.A.I (protocole d'accueil individualisé.).

### **Le mineur atteint de trouble de la santé ou porteur de handicap attend de l'équipe d'animation :**

- D'être reconnu comme un enfant à part entière au sein du groupe ;
- Qu'elle fasse preuve d'égalité et de justice ;
- Qu'elle lui garantisse une stabilité ;
- Qu'elle respecte son rythme, sa personnalité et sa dignité ;

- Qu'elle prenne du recul en étant référent en cas de besoin ;
- Qu'elle prenne en compte ses besoins spécifiques sans le surprotéger.

### **L'accueil doit permettre à l'enfant :**

- De partager un temps de vacances ou de loisirs comme tous les autres enfants ;
- De se sentir en sécurité physique et affective ;
- De vivre des situations favorisant son autonomie et son épanouissement ;
- De participer à des activités à sa mesure.

### **Les parents attendent de l'équipe d'animation :**

- Un rapport de confiance ;
- Des moments de rencontre réguliers avant et durant l'accueil de l'enfant ;
- Qu'elle veille à la sécurité physique et affective du mineur handicapé ou ayant des troubles de la santé ;
- Qu'elle veille à son bien-être, à son intégration aux activités proposées, à son épanouissement mais aussi à son hygiène, à sa santé, à ses besoins spécifiques durant la vie quotidienne
- Qu'elle prenne en compte les recommandations et conseil qui lui sont donnés.

Il est impératif que les familles prennent contact avec la coordinatrice, ou le chargé de mission insertion et handicap du C.C.A.S de la ville (Centre communal d'action sociale) afin d'établir un protocole d'accueil personnalisé.

## **Le relationnel**

### **Le relationnel d'enfant à enfant**

Les animateurs doivent d'abord poser un cadre dans les relations entre enfants.

Ils devront réfléchir aux règles de vie principales qui favoriseront les bonnes relations au sein du groupe (la non-violence physique mais aussi verbale, l'entraide, le partage, l'équité, le respect d'autrui et de soi-même).

Les règles de vie pourront faire l'objet de la création d'une charte au sein des différents groupes d'âge et pourront être mis en valeurs sous forme de jeu.

Sensibilisation par exemple (mise en situation rigolote autours de mimes ou d'une création de panneaux signalétiques).

L'adulte s'adaptera au public qui n'intègrera les règles que si elles sont explicites et répétitives.

Les enfants devront considérer les animateurs comme des référents qui ne devront régler les conflits entre enfants systématiquement.

L'adulte devra être disponible s'il observe des débordements de comportement et considérera tous les partis de manière juste et équitable.

L'équipe pédagogique privilégiera les sanctions de réparation car elles sont des outils éducatifs positifs.

Les adultes devront aussi éviter certaines situations qui engendrent ou facilitent les conflits comme un rassemblement d'enfants dans un espace confiné ou les jeux de compétitions par exemple.

## **Les relations avec les différents partenaires**

### **La D.R.C.S**

Elle est référence en matière de réglementation et doit être mise au courant pour l'organisation d'événements ou de projets communs et exceptionnels (les nuitées sur les accueils par exemple ou les organisations d'un séjour).

### **Les familles**

Elles sont à la fois usagers mais aussi partenaires au sein de la structure.

Nous avons le devoir de leur communiquer le maximum d'informations quant au déroulement des journées et au ressenti des enfants.

Nous les associerons à la vie de l'accueil en proposant différentes portes ouvertes durant toute l'année afin de créer des moments conviviaux où se mêlent toutes les générations.

Nous les considérerons au moment de ces temps forts comme des acteurs à part entière de la vie des Iris.

### **Les autres structures**

Les années passées, nous favorisons des rencontres régulières avec les structures alentours notamment autour de repas de fête ou de grands jeux.

Le contexte actuel ne nous permet pas d'organiser ce type de rencontre cette année.

### **Les associations diverses**

La médiathèque, la piscine, l'Atrium, l'école des sports et les associations de la commune de Chaville sont des organisations avec lesquelles nous travaillerons autour de projets ponctuels et nous les rencontrerons aussi souvent que possible afin de faire perdurer ces relations qui apportent autant aux enfants qu'aux adultes de l'accueil des Iris.

### **Les services municipaux**

Ils sont des partenaires permanents avec lesquels nous mettons en place des projets ponctuels ou durables. Ils sont aussi associés au bon fonctionnement de la structure (le service AFC, les services techniques, les espaces verts, ELIOR, les services de la communication et de l'événementiel, l'école des sports et le service jeunesse).

# **L'évaluation**

Elle sert à comprendre et améliorer le fonctionnement de la structure et l'efficacité de ces actions afin de formuler des objectifs de développement.

La démarche d'évaluation est constructive car elle traduit la dynamique de l'accueil et de ses projets ; elle permet de renforcer certains partenariats et offre une façon de pérenniser les savoir-faire de l'équipe (partage, valorisation).

## **En rapport avec nos objectifs**

### **Un lieu de détente et de loisirs convivial**

- Les enfants se sentent-ils dans un lieu de détente ?
- Les enfants se sentent-ils sur un temps de loisirs ?
- Les enfants se sentent-ils bien intégrés ?
- Font-ils la différence entre l'école et le temps périscolaire ?
- La journée type est-elle adaptée au rythme des enfants ?

### **Développer leur autonomie et leur confiance en soi**

- Les enfants ont-ils investi les espaces aménagés, les salles de vie de façon autonome ?
- Chaque enfant a-t-il trouvé sa place au sein de l'accueil ? Les adultes ont-ils respecté son rythme de vie et ses envies ?
- Une évolution est-elle mesurable sur les gestes de la vie quotidienne ?
- Quelles signalétiques ou symboliques ont-elles été mises en place pour favoriser l'autonomie de l'enfant aux Iris ?

### **Introduire les notions de partage, de coopération, d'inclusion et de mixité**

- L'équipe d'animation a-t-elle créé un climat de confiance entre elle et les enfants ?
- Le fonctionnement de l'accueil est-il efficace et bien vécu par tous ?
- L'équipe a-t-elle du plaisir à travailler ensemble ?
- Les enfants ont-ils apprécié les différents partenariats mis en place par l'équipe d'animation ? Ont-ils créé du lien avec les différents partenaires, les familles, les camarades, les animateurs ?  
Sont-ils demandeurs ?
- Les parents se sont-ils investis dans la vie de la structure ? Se sont-ils déplacés pour les portes ouvertes ?
- Les différents partenaires sont-ils à nouveau demandeurs ?

## **Veiller à l'épanouissement de l'enfant**

- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des initiations sportives ? Ont-elles été appréciées ?
- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des activités de découvertes, culinaires, scientifiques et de bricolage ? Ces ateliers de découvertes et de manipulation ont-ils été appréciés ?
- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des sorties culturelles ? Ces sorties ont-elles été appréciées ?
- L'accueil de loisirs des Iris est-il ouvert sur l'extérieur, sur son environnement ?

## **Susciter la curiosité / développer la créativité et l'imagination**

- L'équipe d'animation a-t-elle suscité la curiosité des enfants ? Y a-t-il des questionnements de la part des enfants sur les activités et projets ?
- L'équipe d'animation a-t-elle proposé des activités de découvertes sportives, culinaires, scientifiques et de bricolage ? Ces projets de découvertes et de manipulation ont-ils été appréciés ?
- Les thématiques proposées et adaptées par l'équipe d'animation ont-elles laissé place à l'imagination, à la rêverie ?
- A-t-on favorisé le développement de l'imagination dans les activités proposées sur le planning d'activités ? dans les coins aménagés ? durant les moments de vie quotidienne ?
- L'imaginaire a-t-il été exploité par l'équipe d'animation sur les temps de forum, sur les grands jeux et les évènements collectifs ?

## **Les outils de régulation**

- Les réunions bilan, les évaluations
- Les forums de discussions

## **Les éléments quantitatifs**

- La fréquentation et les inscriptions sur les mercredis au long de l'année scolaire 2023/2024.
- Les activités et projets mis en place.
- Le point sur le budget annuel.

## **Les éléments qualitatifs**

- Le bilan sur l'accueil des enfants
- Les remarques des familles

- Le bilan des animateurs (cf. Annexes)
- Les propositions de formations professionnalisantes
- L'évolution du projet pédagogique.
- Les portes ouvertes et autres rencontres avec les familles

## **Annexes**

- 1/ Fiche d'évaluation des stages pratiques B.A.F.A
- 2/ Les fiches de projet d'animation détaillées
- 3/ Le livret d'accueil de la structure
- 4/ Plans Vigipirate, recommandations et plans particuliers de mise en sécurité.

## Annexe 1/ Evaluation : Stagiaire BAFA

Nom : ACM « Les Iris »

<u>Critères d'évaluation du stagiaire ou de l'animateur :</u>	<u>Auto-évaluation :</u>	<u>Acquis</u>	<u>En cours d'acquisition</u>	<u>Non acquis</u>
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants				
Sait garantir la sécurité physique des enfants				
Sait apporter des soins basiques en cas de petits accidents				
Connait l'essentiel de la législation de la DRCS En matière d'accueil des mineurs				
Sait être à l'écoute des enfants				
A une connaissance du public				
Sait écouter ses collègues, appliquer les conseils				
Participe activement aux préparations et réunions				
A une capacité d'analyse				
Est force de proposition				
Est ponctuelle et assidue				
Sait se documenter, rechercher				
Sait gérer son propre rythme				
Connait la notion de projet				
Travaille avec une méthodologie de projet				
Partage les valeurs du projet pédagogique :				
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants				
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques				
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants				
Anticipe et prépare ses activités				
Sait créer un imaginaire				
Sait gérer un temps calme				
Sait gérer un temps de repas				
Sait gérer un temps d'activité				
Sait écrire ou développer les idées d'un projet d'activité.				

Appréciation générale :

## Annexe 2/ Fiche atelier

### Titre de l'atelier :

Nom de l'animateur : .....

Lieu où se déroulera l'atelier : .....

Dates de l'atelier cycle n° : du .....au.....

### Les Objectifs de l'atelier :

#### Les questions à se poser pour définir vos objectifs sont les suivantes :

- Qu'est-ce que mon thème et mes activités apportent à l'enfant ?
- Comment à travers mon activité, vais-je les faire grandir ?
- Que vais-je leur faire découvrir ?
- Qu'est-ce que mon activité ou mon thème va développer chez eux ?

1/ **Objectif 1 :**

2/**Objectif 2 :**

3/**Objectif 3 :**

### Les activités proposées par séance :

- Séance 1 : (souvent courte car présentation du thème avec modèle ou forum)
- Séance 2 :
- Séance 3 :
- Séance 4 :
- Séance 5 :



**Séance N° : ou activité(s)**

**Nom ou thème :.....**

**Description de l'activité :**

- Sensibilisation ou lancement : comment, modèle, forum, jeu ?
- Déroulement : lieu, matériel, nombre d'enfants/ explications : techniques, règles, but, variantes/ comment : activité individuelle, collective, pôles, tournoi ?
- Final : comment arrêter l'activité : en douceur ? En ouvrant sur la prochaine séance ? En organisant un évènement de fin de cycle (spectacle, tournoi, exposition...)

## Annexe 3/ livret d'accueil des Iris, destiné aux familles.

Pour respecter le protocole sanitaire lié à la pandémie de Covid 19, des mesures seront prises, selon les niveaux de vigilance indiqué par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Nous sommes **actuellement en niveau 1** et respectons les gestes suivants (lavages de mains réguliers, aérations et entretien des locaux de manière régulière, et prévention auprès des familles si cas avéré sur la structure.)  
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à solliciter l'équipe de direction.

**Merci d'adapter la tenue vestimentaire de vos enfants** aux activités proposées par l'accueil de loisirs, et aux conditions météorologiques du jour. Il est conseillé de ramener des changes complets pour tous les enfants, en cas d'activité salissante ou d'incommodités.  
N'hésitez pas à marquer les affaires personnelles de vos enfants, ainsi que les Doudous et tétines.

### Rappel des horaires :

Accueil du matin : de 7h45 à 9h.

Pour les demi-journées : ouverture des portes de 13h à 13h30.

Accueil du soir : de 17h à 18h30.

**Le goûter sont inclus dans la prestation des mercredis** de 16h15 à 17h.

Merci d'élaborer une **dérogation pour toute personne autorisée à venir chercher votre enfant**, et qui n'apparaîtrait pas sur la **fiche administrative**.

**Seuls les mineurs, à partir de 11 ans, sont autorisés à récupérer leurs frères et sœurs.**

L'équipe d'animation est à votre disposition pour tout type de questionnement.

**Responsable :** BAKARE Cécilia

**Responsable adjointe :** DANTAS Elisabeth.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre **accueil de loisirs**, en cette **année scolaire 2023/2024**.

Ce livret vous permettra d'obtenir les **premières informations** concernant l'intégration de vos enfants et le fonctionnement des mercredis extra-scolaires.

Le travail de l'équipe d'animation sera basé sur des **objectifs généraux**, définis par l'équipe de direction et les animateurs, à la suite du constat d'intégration des enfants durant les 1ers mercredis.  
**Le projet pédagogique** de la structure des iris sera **prochainement disponible et consultable sur place**, ainsi que **sur le site de la ville**.

**Les activités proposées** aux enfants tourneront **autour de 5 domaines**:

- manuel et artistique : bricolage, techniques d'art plastique...
- scientifique et technique : 4 éléments, ateliers culinaires
- environnemental : land 'art, découverte faune et flore...
- expression : éveil corporel, danse, théâtre, chant...
- physique et sportif : initiations sportives, jeux collectifs...

L'équipe des Iris accueillera **70 enfants de 3 à 6 ans**, répartis en **2 ou 3 groupes**, selon les effectifs du jour.

- \* **Le groupe des petits, nés en 2020**, animé par Sonia, Faten, et Victor.
- \* **Le groupe des moyens nés en 2019**, animé par Elisabeth, Kevin et Maria.
- \* **Le groupe des grands, nés en 2018**, animé par Claudia et Hamida.

**Le matin**, des **ateliers de découvertes** seront proposés aux enfants.

Ils seront animés par les animateurs, et certains intervenants extérieurs qui garderont le même groupe jusqu'à la fin du cycle.

Les enfants choisiront leur atelier au cours du 1<sup>er</sup> mercredi, puis ils poursuivront leurs découvertes pour l'atelier choisi, jusqu'en fin de période.

**L'après-midi, Une thématique**, en lien avec les Jeux Olympiques 2024, mettant en avant les symboles et les valeurs véhiculées par les J.O, les initiations sportives, ainsi que les aspects culturels et sociaux seront mis en place pour tous les groupes d'enfants cette année sur toute la ville.

Nous débuterons cette année, par une **rentrée Olympique**

**P.S :** Le **programme d'activité** sera disponible sur le site de la ville, et affiché à l'entrée de l'accueil, dès le mercredi 20 septembre 2023.

## Accueil de loisirs des Iris

### Livret d'accueil des mercredis 2023/2024 :



### Fonctionnement des mercredis :

**Demi-journée :**  
de 7h45 à 13h30

**Journée complète :**  
de 7h45 à 18h30,  
goûter inclus.

**A.C.M les Iris :**  
3, avenue Saint-Paul  
92370 Chaville.

**Téléphone périscolaire :**  
06.12.47.14.56

**Emails de contact :**  
c.bakare@ville-chaville.fr  
e.dantas@ville-chaville.fr

## La journée type des mercredis.

*Elle est définie et réfléchi, afin de respecter au mieux le rythme et les besoins des enfants des iris, la première proposition est la suivante :*

### Matin :

\*7h45/9h : **Accueil du matin**

Coins aménagés encadrés et/ou animés par les animateurs, en accès libre, en salle d'accueil.

\*8h30 : les moyens/grands montent au 2<sup>ème</sup> étage.

Coins aménagés encadrés et/ou animés par les animateurs, en accès libre.

\*9h/10h : Temps de récréation tous ensembles.

\*10h/10h15 : Forum animés, présentation des activités et répartition des enfants par ateliers découvertes.

\*départ possible avant 10h des activités extérieures à la structure.

\*10h15/11h30 : déroulement des ateliers découvertes.

11h/11h30 : Temps de cour.

**Déjeuner :** 2 services de restauration

\*11h30/12h15 pour les petits

\*12h15/13h pour les moyens/grands

Après-midi :

**Groupe des petits :**

\* repos de 13h à 14h45.

\* réveil échelonné, dès les premiers levers.

**A partir de 14h30 :** Temps informel/ ou jeux de cour.

\* 15h à 16h15 : Temps d'activité

**Groupe des moyens et grands :**

\* temps calme ou de repos de 13h30 à 14h.

\* réveil échelonné, dès les premiers levers.

**A partir de 14h :** Temps informel/ ou jeux de cour.

\* 14h30 à 16h15: Forum animé et temps d'activité.

Goûter : 16h15

\*17h à 18h30 : **Accueil du soir**

## **Annexe 4/ Modifications du fonctionnement périscolaire face à la crise sanitaire liée à la covid 19 :**

Rappel : il est très important que chaque parent communique avec les personnes qui les accueillent le matin concernant les temps de fréquentation périscolaire de leur enfant.

2 raisons invoquées :

- 1/ sécurité affective de l'enfant
- 2/ raison organisationnelle

➤ Garderie du matin : de 7h45 à 8h15.

3 animateurs référents : Malivaï, Jeffery et Kévin

Pôles aménagés libres (construction/ dessins/lecture/jeux de société)

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

\*Les petits et petits moyens seront accueillis sur la salle périscolaire avec ces mêmes pôles aménagés. Passage aux toilettes du rez-de-chaussée et lavage de mains obligatoires dès l'arrivée des enfants. Puis, nouveau passage aux toilettes du rez-de-chaussée, avant l'intégration dans les classes à 8h20.

Les grands et moyens/ grands seront accueillis sur le réfectoire avec ces mêmes pôles aménagés. Passage aux toilettes du réfectoire et lavage de mains obligatoires dès l'arrivée des enfants. Puis nouveau passage aux toilettes du 1<sup>er</sup> étage avant l'intégration dans les classes à 8h20.

➤ Restauration scolaire : de 11h20 à 13h20.

1er service de 11h30 à 12h20

3 animateurs référents : Elisabete avec la classe des petits, Sonia avec la classe des petits/moyens et Cécilia en renfort.

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

\*Les 2 classes passent aux 2 toilettes du rez-de-chaussée, puis intègrent le réfectoire l'une après l'autre et se placent de part et d'autre de la salle de restauration.

Durant ce temps de restauration, nous éviterons les brassages.

Les animatrices restent avec leur groupe respectif et l'ATSEM dédiée à la classe.

Les enfants sont invités à goûter les plats mais pas forcés, à se servir seul car un plat par table de 7 enfants, et à aider au débarrassage de leurs assiettes, couverts et verres.

De même, nous privilégions l'utilisation de chaque couvert à son usage propre, et nous aidons à la découpe mais nous proposons aux enfants d'essayer de couper eux même auparavant.

Temps de repos à partir de 12h30 à 13h20.

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

\*Passage aux 2 toilettes du rez-de-chaussée avec lavage de mains obligatoires.

\*la classe des petits dort au dortoir, sur des lits qui leur sont attribués de manière permanente jusqu'en fin d'année (un plan de couchage est disponible au sein de la salle)

\*les moyens dorment en salle périscolaire, aménagée en dortoir pour l'occasion, avec des matelas de sol qui leurs sont également attribués de façon permanente.

## 2<sup>nd</sup> service de 12h30 à 13h20

3 animateurs référents : Faten, Kévin et Victor.

\*Temps de cour avant le repas de 11h30 à 12h15. Si le temps s'y prête.

Si intempéries, jeux libres en salles périscolaire et polyvalente.

### Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

\*Les 2 classes passent aux toilettes du 1er étage, puis intègrent le réfectoire l'une après l'autre et se placent de part et d'autre de la salle de restauration.

Durant ce temps de restauration, nous éviterons les brassages.

Les animateurs restent avec leur groupe respectif et l'ATSEM dédiée à la classe.

Education au goût et découverte des aliments : on annonce le repas, on invite à goûter sans forcer, on parle des fruits et légumes de saison.

\*Les moyens et grands se servent l'entrée, l'accompagnement, le produit laitier et le dessert de façon autonome sous l'œil attentif de l'animateur référent.

\*Les viandes sont servies par les adultes pour une question de quantité car nous avons souvent des viandes sous forme de sautés.

\*Les enfants sont invités à goûter les plats mais pas forcés, à se servir seul car un plat par table de 7 enfants, et à aider au débarrassage de leurs assiettes, couverts et verres.

\*De même, nous nous aidons à la découpe mais nous proposons aux enfants d'essayer de couper eux même auparavant.

\*Les 2 classes passent aux toilettes avec lavage de mains obligatoires au 1er étage l'une après l'autre, puis intègrent le temps de récréation à 13h20 avec les enseignantes.

### Accueil du soir :

\*Goûter de 16h30 à 17h15 avec toute l'équipe d'animation.

- 3 composantes au goûter : un produit laitier, un fruit et un composant autre : pain, biscuits, gâteaux maison
- Parfois, le produit laitier ou le fruit sont sous forme de boisson jus de fruits ; brique de lait nature ou aromatisée

### Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

\*Après récupération des classes, passage aux toilettes avec lavage de mains obligatoires, pour les grands et moyens/grands au 1<sup>er</sup> étage une classe, l'une après l'autre, pour les petits et petits/moyens au rez-de-chaussée.

\*à partir de 17h15, les grands et moyens grands sont accueillis en salle polyvalente pour effectuer des jeux libres jusqu'à leur départ.

Les petits et petits/moyens sont accueillis sur la salle périscolaire pour effectuer des jeux libres également.

\*Lorsqu'il fera beau, nous organiserons un système pour permettre aux enfants de profiter des espaces extérieurs.

17h15 : ouverture des portes et départs échelonnés des enfants.

\*un animateur par jour est responsable de l'accueil.

\*un animateur par jour est dévoué au rangement du goûter.

\*Les autres animateurs sont répartis sur les 2 salles d'accueil

\*L'accueil du soir reste un temps privilégié de communication avec les familles.

Aménagements dû au nouveau protocole sanitaire :

\*Les parents ne sont pas autorisés à entrer

\*L'animateur d'accueil reste derrière le portail de l'école, et en manipulant les ouvertures et fermeture de portes

\*A partir de 18h15, les moyens/grands se déplacent dans le hall d'accueil pour se rapprocher de la sortie. Un coin jeux libres, lecture et dessin est disponible à l'accueil pour attendre les dernières familles.

18h30 : fin du temps périscolaire.

P.S. : en cas de retard, il faudra remplir le cahier laissé à cet effet, et faire signer le parent pour déclarer le temps supplémentaire à la mairie.

Rappel des numéros périscolaires :

Numéro fixe : **01.41.15.85.37**

Numéro portable professionnel : **06.12.47.14.56.**

## Annexe 5 / plans « Vigipirate » et recommandations de Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

L'équipe d'animation de la structure des Iris est sensibilisée, tout au long de l'année, aux différentes recommandations liées aux plans « Vigipirate » et participe au test des P.P.M.S (plans particuliers de mise en sécurité) et évacuation incendie, organisés par la direction scolaire.

### LES NIVEAUX VIGIPIRATE

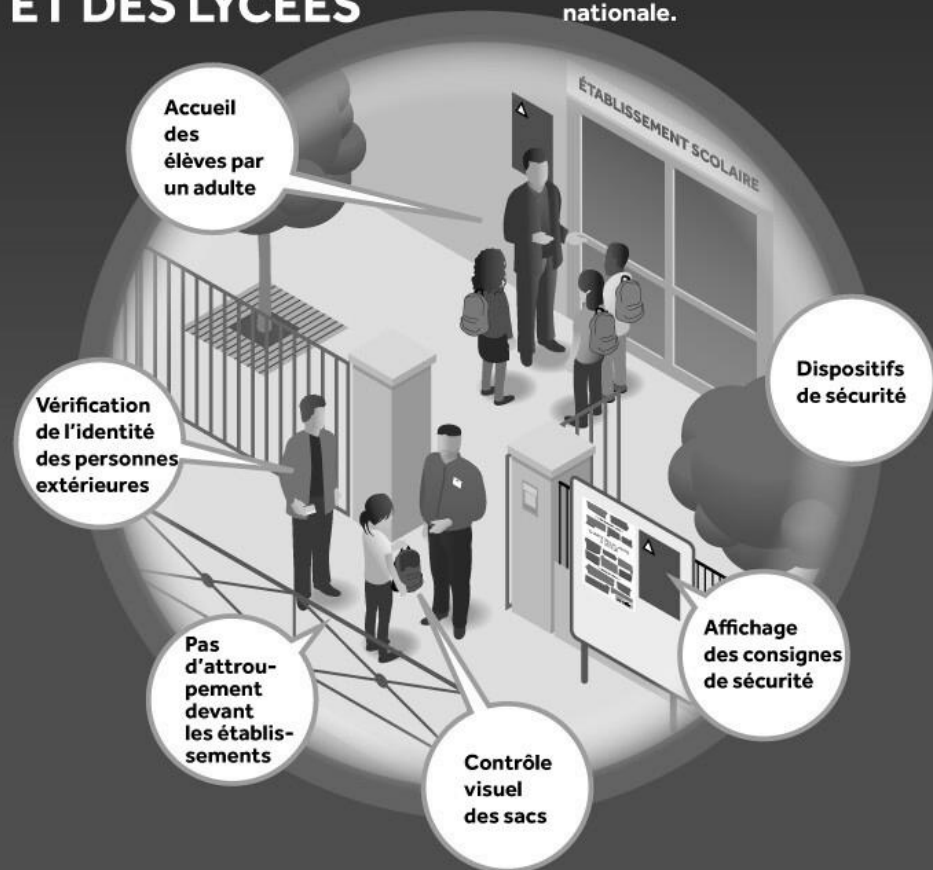
	<h4>URGENCE ATTENTAT</h4> <p>vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique</p> <p>Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat</p> <p>Mesures exceptionnelles d'alerte de la population</p> <p>Durée limitée à la gestion de crise</p>
	<h4>SÉCURITÉ RENFORCÉE – RISQUE ATTENTAT</h4> <p>face à un niveau élevé de la menace terroriste</p> <p>Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier</p> <p>Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles</p> <p>Pas de limite de temps définie</p>
	<h4>VIGILANCE</h4> <p>Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu</p> <p>Nombreuses mesures permanentes de sécurité</p>

Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/vigipirate](http://www.gouvernement.fr/vigipirate)

 GOUVERNEMENT.fr    

# LE PLAN DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Prévenir les menaces et accompagner efficacement les écoles, collèges et lycées, pour assurer la sécurité des élèves et des personnels de l'éducation nationale.



## DANS LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

- Organisation de 3 exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent



## DANS LES GENDARMERIES OU COMMISSARIATS DE POLICE

- Réseau de correspondants « Police & gendarmerie, sécurité de l'École »
- Renforcement des patrouilles mobiles



## DANS LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Un référent sûreté par département
- Des correspondants « éducation nationale » dans les cellules de crise préfectorales



## DANS LES PRÉFECTURES

- État-major départemental de sécurité consacré à la protection des espaces scolaires
- Un exercice cadre de gestion de crise



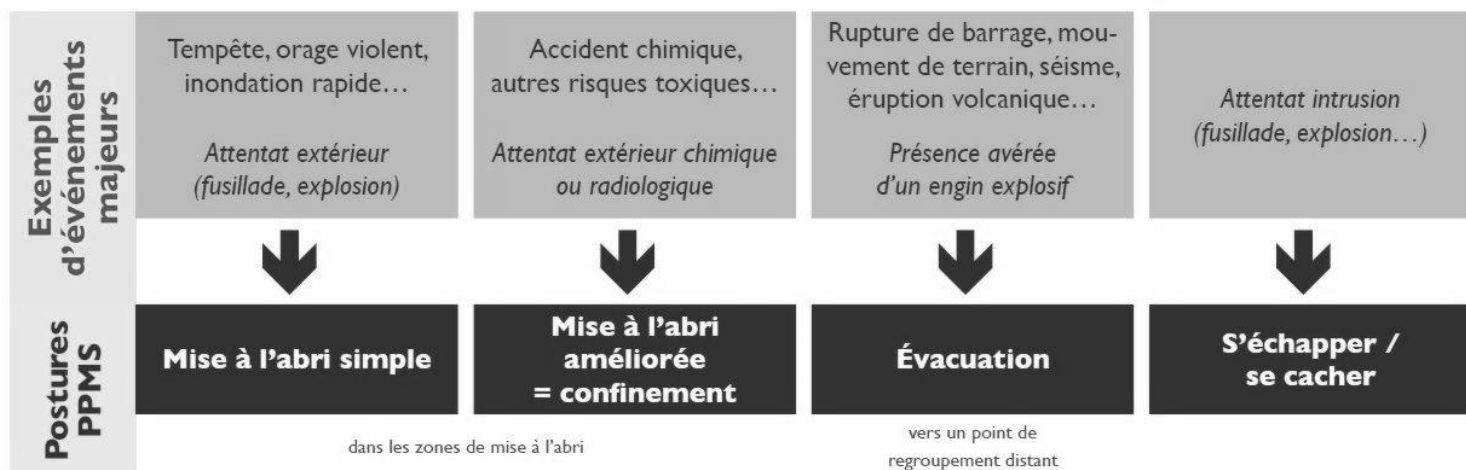
## DANS LES RECTORATS

- Cellules académiques de gestion de crise
- Un référent sûreté par académie
- Un exercice alerte SMS à destination des directeurs d'école et des chefs d'établissement



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# LES 4 POSTURES DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS

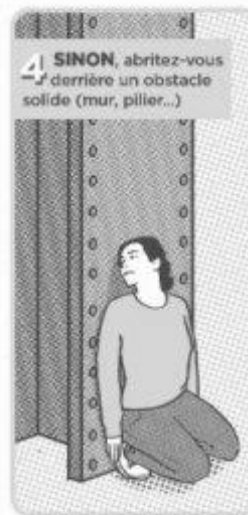
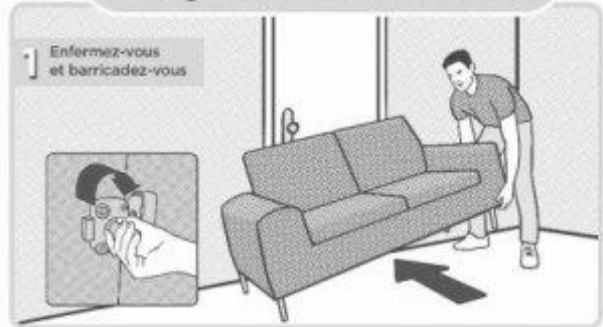
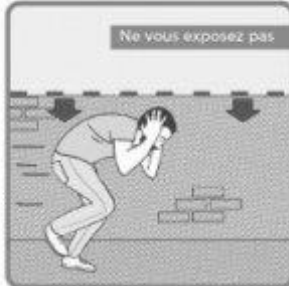
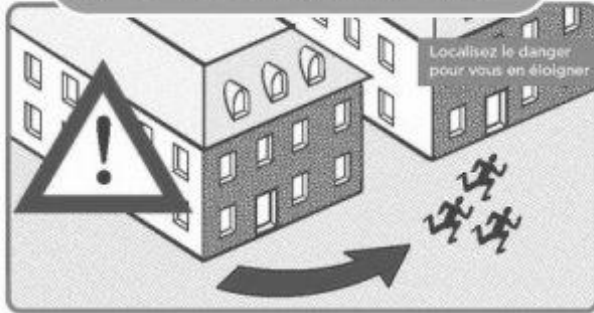




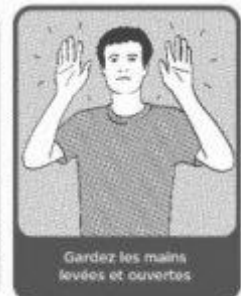
# RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER



## 3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
  - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur internet et les réseaux sociaux
  - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau** et **@gouvernementfr**



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)

